

## Contenu

ARTICLE 1 La Pauvreté dans un pays riche comme la France .....	2
La pauvreté : un phénomène multidimensionnel.....	2
La pauvreté en conditions de vie.....	3
La pauvreté monétaire .....	4
La pauvreté administrative (titulaires de minima sociaux).....	6
Le sentiment de pauvreté .....	7
Les travailleurs pauvres .....	7
La pauvreté en Europe .....	8
L'importance de la redistribution .....	9
Les inégalités de revenus.....	9
Que faire face à la pauvreté ?.....	10
ARTICLE 2     Projet de loi fonction publique : la tension monte .....	11
Associer « étroitement » les élus .....	12
Grève unitaire le 9 mai .....	12
ARTICLE 2 Bis   « Changer notre démocratie, notre organisation, notre administration » : la réponse de Macron en 3 actes .....	12
Une nouvelle démocratie .....	13
Une nouvelle décentralisation.....	13
Un nouveau pacte territorial .....	14
La « fin des grands corps » de la fonction publique.....	14
ARTICLE 3 Fonction publique : les annonces qui secouent la territoriale .....	15
Haute fonction publique : concourir à la réforme .....	15
ARTICLE 4 Informations .....	16
Procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles. ....	16
ARTICLE 5     Jurisprudences.....	17
➤ PubliPrécision sur la procédure de licenciement d'un territorial pour insuffisance professionnelle .....	17
➤ L'imputabilité au service d'un syndrome dépressif sévère .....	17
➤ Modalités de reprise des salariés après une délégation de service public .....	18

## ARTICLE 1 La Pauvreté dans un pays riche comme la France

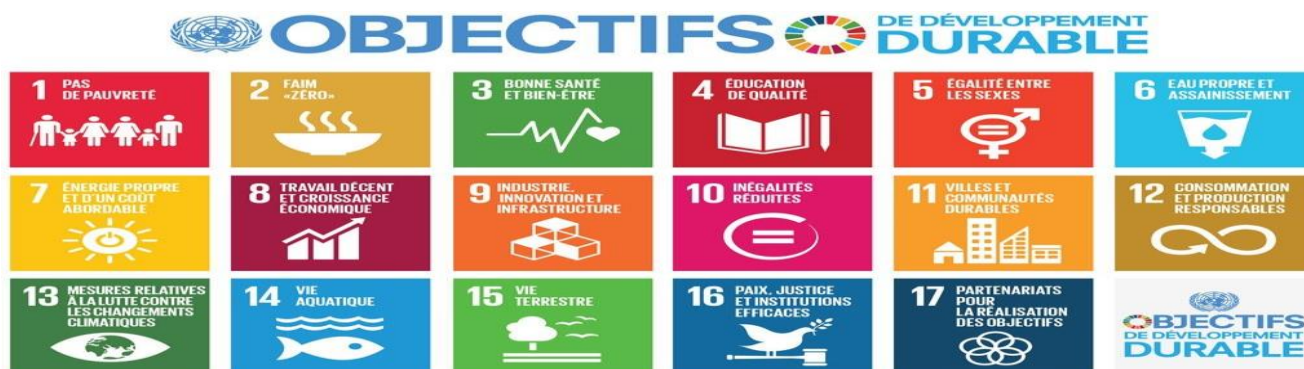
Blog de Raphael Didier du 2 avril 2019

Il est indispensable de faire un point sur la pauvreté. Ce d'autant plus que les gilets jaunes et leurs légitimes revendications fiscales, sociales et politiques, ont rappelé au gouvernement que l'on peut avoir un travail et ne pas réussir à boucler ses fins de mois.

Dans ce billet, nous analyserons les chiffres de la France en les mettant en regard avec d'autres pays européens, puis nous évoquerons les aides sociales et les inégalités, pour montrer que seul un travail bien rémunéré et effectué dans des conditions décentes est à même de sortir les ménages de la trappe à pauvreté.

### La pauvreté : un phénomène multidimensionnel

Pour commencer, il est bon de rappeler que l'éradication de la pauvreté fait partie des 17 objectifs du développement durable de l'ONU :



[ Source : <https://www.cnis.fr> ]

En France, peu de personnes savent que nous disposons d'un Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), créé par la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, et dont les missions sont les suivantes :

\* rassembler les données relatives aux situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion jusqu'alors dispersées, sous-exploitées et difficilement accessibles au public.

\* contribuer au développement de la connaissance de ces phénomènes, notamment dans des domaines mal couverts par les études et les statistiques existantes.



\* faire réaliser des travaux d'études, de recherche et d'évaluation en lien étroit avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE).

\*diffuser l'ensemble des informations recueillies sous la forme d'un rapport annuel sur la pauvreté et ses évolutions à destination du Premier ministre, du Parlement et de l'ensemble du public.

Bref, en France on ne sait pas résoudre le problème de la pauvreté, mais on sait mesurer assez précisément l'étendue du problème ! (...)

Mais comment mesure-t-on la pauvreté, sachant qu'elle est loin de se résumer à son seul aspect monétaire ? Cette infographie du Monde, issue des travaux de Nicolas Duvoux, nous donne les principaux indicateurs de pauvreté, qui n'ont aucune raison de se recouper, ce qui revient à dire qu'une personne pauvre selon l'un de ces critères ne l'est pas forcément selon un autre :

### La pauvreté peut se mesurer selon des approches différentes

Indicateurs de pauvreté	Pauvreté monétaire relative	Pauvreté en conditions de vie	Pauvreté administrative	Sentiment de pauvreté
Critère principal	Revenu et taille du ménage	Consommation	Titulaire de minima sociaux	Situation perçue
Phénomène social	Inégalité	Privation	Situation dite « d'assistance »	Insécurité sociale durable
Taux 2016	14,2 %  (Taux 2015)	12 % 	11 % 	13 % 

SOURCE : NICOLAS DUVOUX

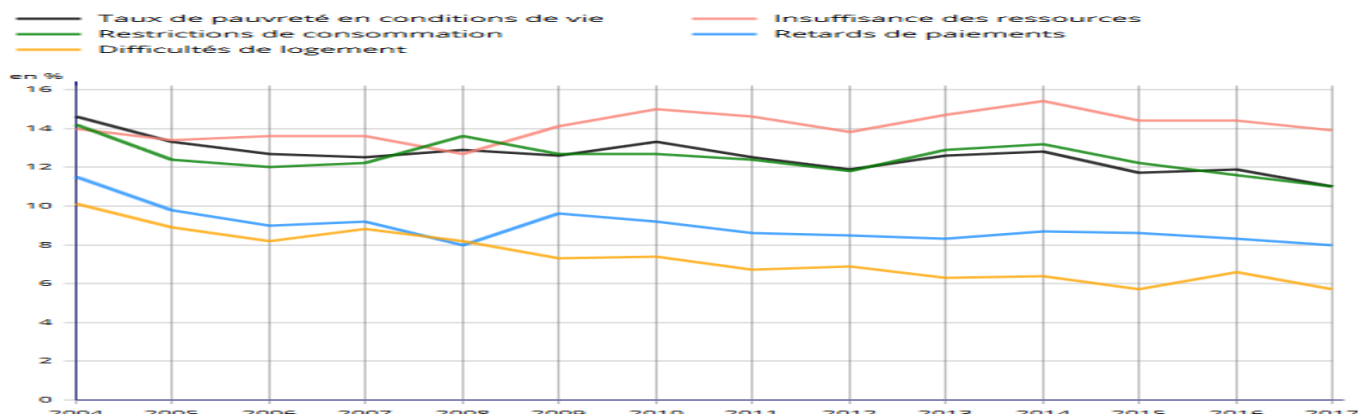
[ Source : Le Monde ]

Nous allons donc examiner successivement ces différents indicateurs de pauvreté : la pauvreté en conditions de vie, la pauvreté monétaire, la pauvreté administrative et le sentiment de pauvreté.

### La pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en conditions de vie mesure la part de ménages qui déclarent connaître au moins huit restrictions parmi 27 répertoriées conventionnellement. Ces restrictions sont regroupées en quatre domaines : consommation, insuffisance de ressources, retards de paiement, difficultés de logement. Et comme le montre le graphique ci-dessous, c'est l'insuffisance de ressources qui demeure le problème essentiel

Taux de pauvreté en conditions de vie et de difficultés par grande dimension en 2017



Champ : France métropolitaine.  
Source : Insee, enquêtes SRCV-SIIC.

[ Source : INSEE ]

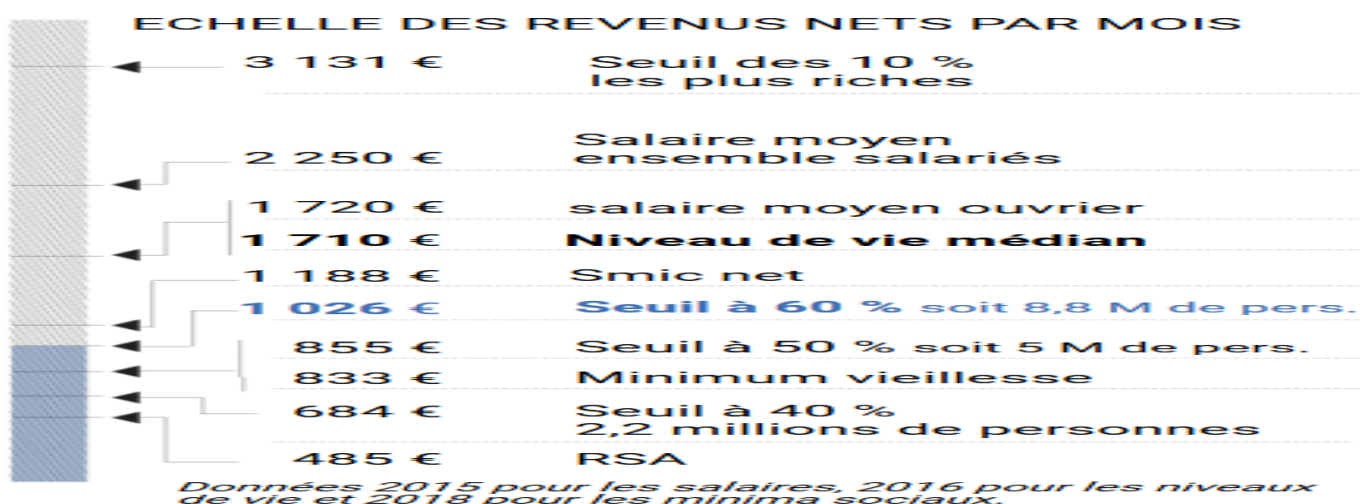
### La pauvreté monétaire

C'est certainement l'indicateur le plus connu, mais qui présente le défaut majeur de ramener la pauvreté à un simple seuil chiffré. Un individu est en effet considéré comme pauvre, au sens monétaire, lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, généralement fixé à 60 % de la médiane des niveaux de vie, ce qui en 2016 correspond à 1 026 euros par mois pour une personne seule (1 015 en 2015 dans la petite vidéo ci-dessous). Les autres seuils à 60 % sont les suivants :

Personnes seules	1 026 €
Familles monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	1 334 €
Couples sans enfant	1 539 €
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2 155 €
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2 565 €

[ Source : INSEE ]

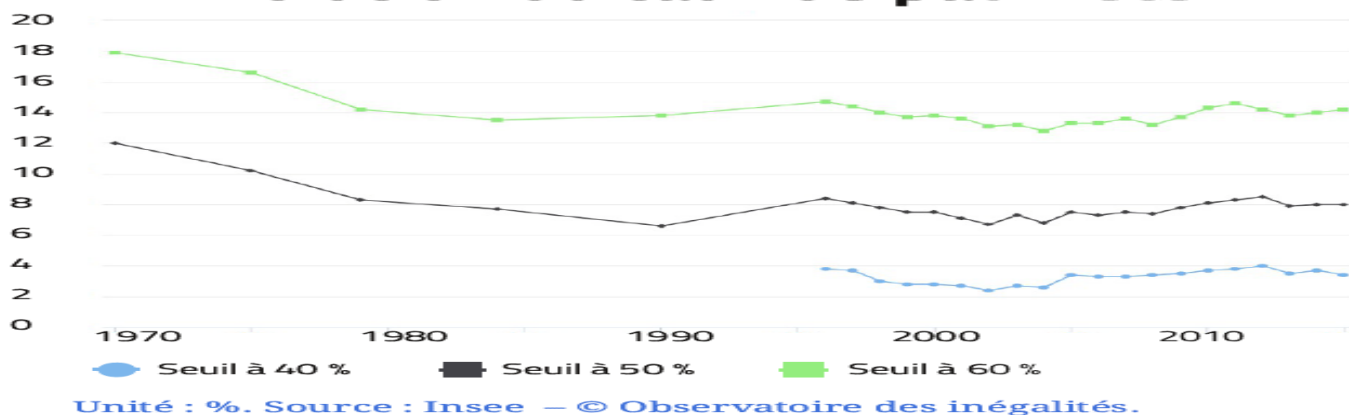
L'infographie suivante présente du reste une échelle des revenus en France qui me semble très parlante :



[ Source : Le Figaro ]

Si l'on s'intéresse à présent à l'évolution de ce taux de pauvreté monétaire dans un pays aussi riche que la France, l'inquiétude est de mise, puisque 8,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire en 2016, soit 14 % de la population :

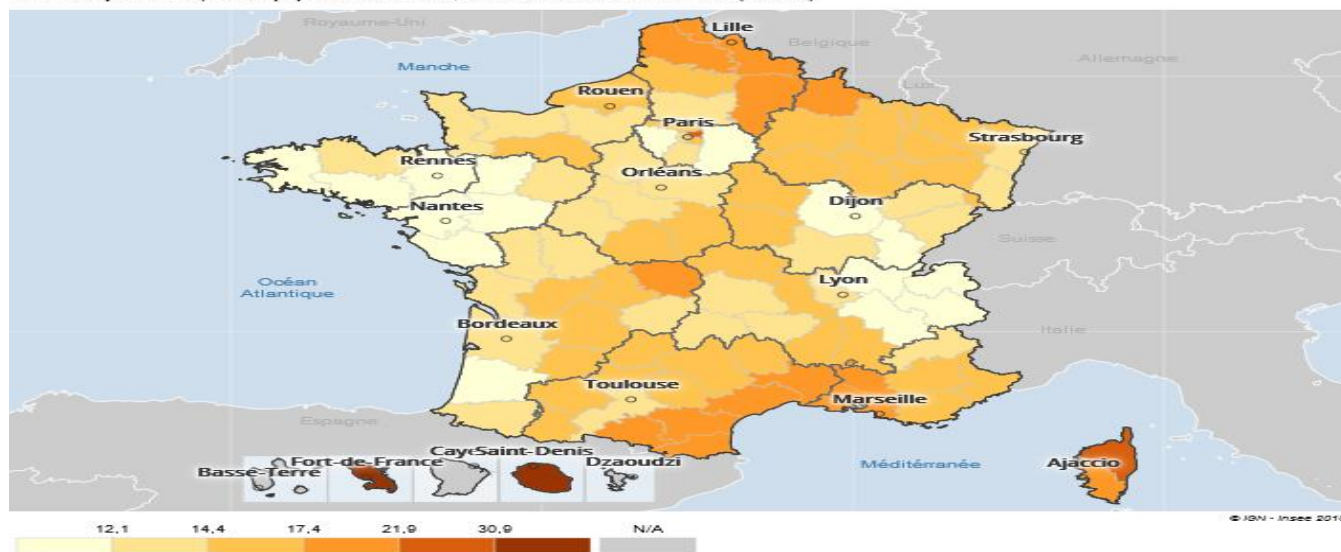
### Évolution du taux de pauvreté



[ Source : Observatoire des inégalités ]

Au reste, les disparités régionales sont nombreuses :

Taux de pauvreté, 2015 (%) - Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)



[ Source : INSEE ]

Dans le détail, on peut montrer que les enfants, les jeunes adultes de 18-24 ans et les familles monoparentales sont les plus touchés par la pauvreté :

Tableau 9 — Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % des personnes vivant dans une famille monoparentale et des enfants de moins de 18 ans, entre 2008 et 2016

	2008	2009	2010	2010*	2011	2012	2012*	2013	2014	2015	2016
Personnes vivant dans une famille monoparentale dont la personne de référence à moins de 65 ans	31,7	32,9	34,5	34,5	34,6	36,0	36,8	34,7	35,9	34,9	34,8
Enfants de moins de 18 ans	17,3	17,7	19,6	19,3	19,5	19,6	20,3	19,6	19,8	19,9	19,8

\* En raison de ruptures de séries, deux valeurs sont présentes pour les années 2010 et 2012, une pour la comparabilité avec les millésimes précédents, l'autre pour la comparabilité avec les millésimes suivants.

Lecture : En 2016, 34,8 % des personnes vivant dans une famille monoparentale ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

[ Source : ONPES ]

## La pauvreté administrative (titulaires de minima sociaux)

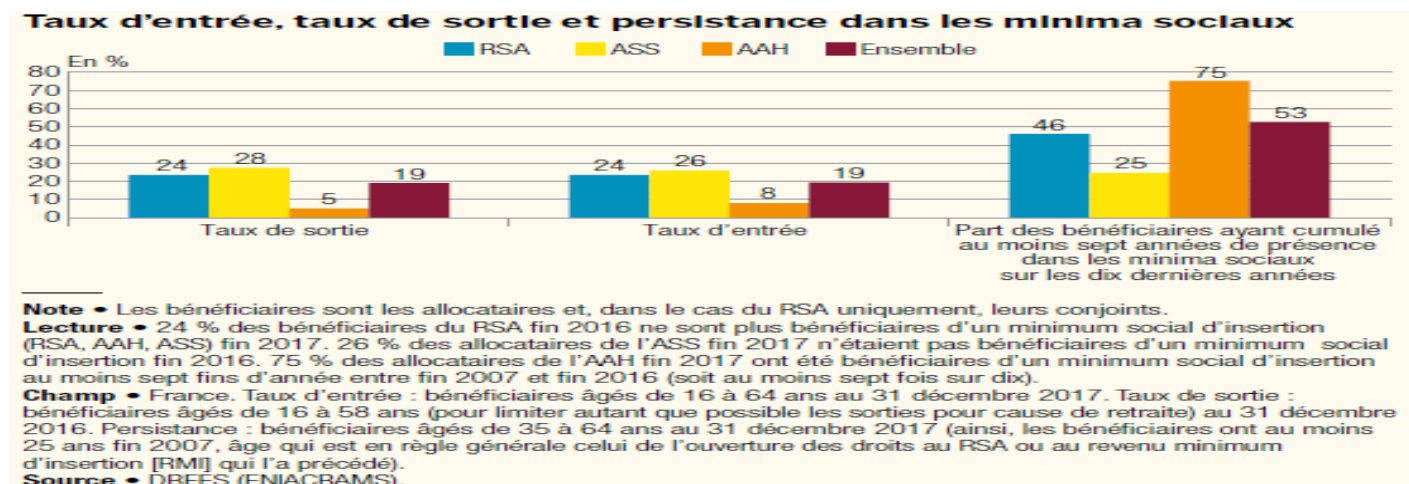
Par définition, les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations mais sous conditions de ressources.



[ Source : Le Parisien ]

Pour le dire d'une phrase : 4,22 millions de personnes percevaient un minimum social fin 2017, ce qui représente 7 millions de personnes couvertes - 11 % de la population française - si l'on tient compte des personnes à charge. En même temps (formule magique en macronie...), les prestations sociales destinées aux plus pauvres ne représentent guère qu'une petite part des 32 % du PIB de dépenses sociales, mais cette réalité fut à dessein négligée dans les débats avant que la crise des gilets jaunes ne vienne le rappeler bruyamment en mettant la question des dépenses publiques à l'ordre du jour du grand déba(II)age !

Faut-il également ajouter que, en dehors des changements de règles du jeu (social ?), il est extrêmement difficile dans une économie qui crée peu d'emplois stables et bien rémunérés de s'extraire des minima sociaux ?



[ Source : DREES ]

## Le sentiment de pauvreté

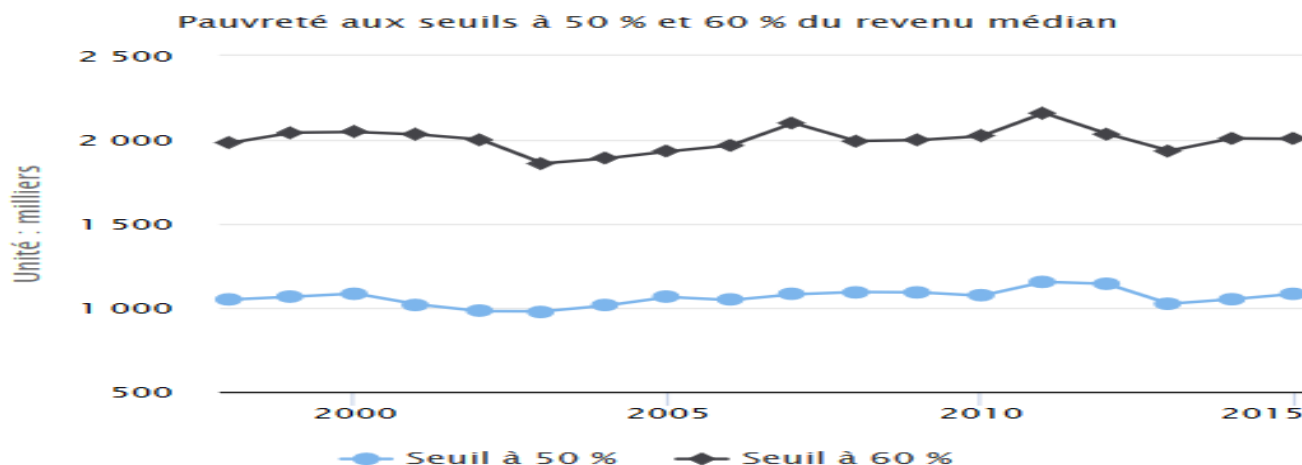
Depuis 2000, la DREES publie un baromètre pour analyser l'évolution de l'opinion des Français sur leur santé, sur la protection sociale (assurance maladie, retraite, famille, handicap, dépendance, pauvreté et exclusion) ainsi que sur les inégalités et la cohésion sociale. En 2017, il ressort que 23 % des sondés estiment qu'il y a un risque qu'ils deviennent eux-mêmes pauvres dans les cinq prochaines années, tandis que 13 % se considèrent déjà comme pauvres (alors même que 37 % d'entre eux ont un emploi) :

[ Source : DREES ]

## Les travailleurs pauvres

Par définition, un travailleur pauvre est une personne qui travaille mais dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En général, les statistiques tiennent compte des revenus de son foyer, dans la mesure où si l'un des deux conjoints gagne peu l'autre peut gagner beaucoup plus et permettre ainsi au couple de sortir de la pauvreté monétaire.

**Évolution du nombre de travailleurs pauvres**



Actifs occupés. Séries recalculées pour tenir compte des ruptures de série de 2010 et 2012. Le niveau de vie tient compte des prestations sociales, des impôts et des revenus des conjoints.  
Source : Insee - © Observatoire des inégalités

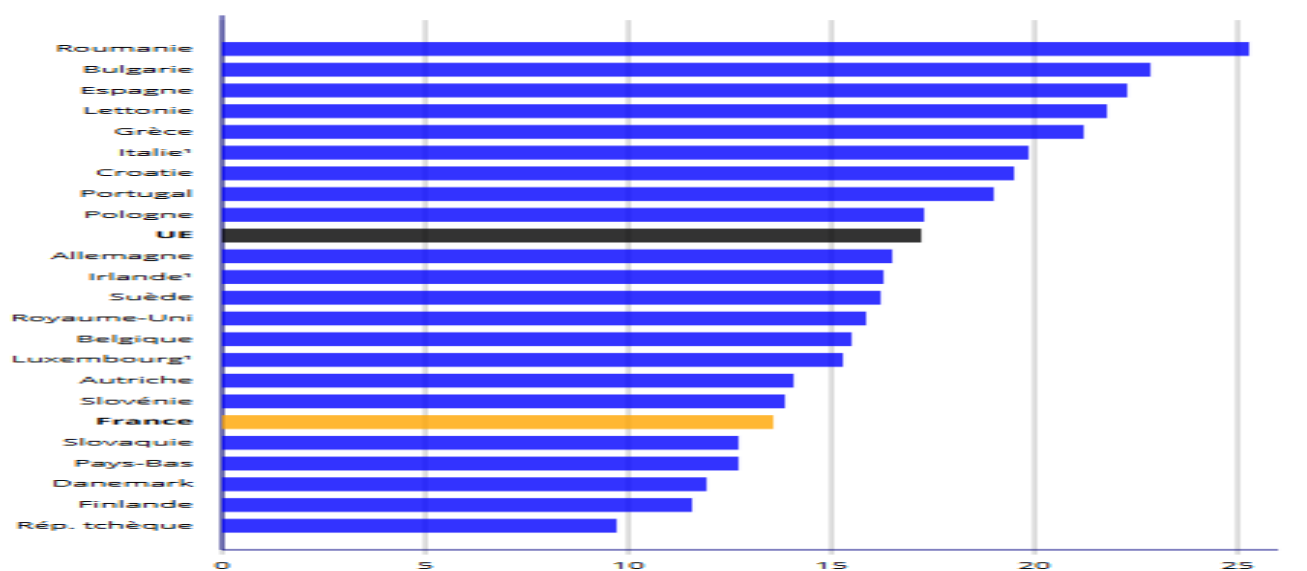
[ Source : [Observatoire des inégalités](#) ]

La conclusion est sans appel : contrairement à ce qui est trop souvent dit, l'emploi ne protège pas de la pauvreté et il faut vraiment faire preuve d'abnégation ou d'un sens moral affirmé pour travailler lorsqu'on n'en retire pas de quoi vivre décemment ! **Et pourtant, c'est le lot d'un million de travailleurs au bas mot...**

**La pauvreté en Europe**

Tout un chacun se doute bien que la situation est très contrastée au sein de l'Union européenne, ce que vient confirmer la carte ci-dessous, et qui en dit long sur l'avenir de l'UE :

**Taux de pauvreté après transferts sociaux dans quelques pays de l'UE en 2015**



1. Données 2014.  
Note : taux de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.  
Source : Eurostat (extraction du 27 octobre 2017), EU-Silc.



## L'importance de la redistribution

Le tableau ci-dessous montre même tout l'intérêt de la redistribution, puisqu'en l'absence de ces transferts sociaux et fiscaux, il n'y aurait pas eu en France 14,2 % de pauvres en 2015 mais 22,3 % ! Pas si mal pour un modèle social tant décrié.

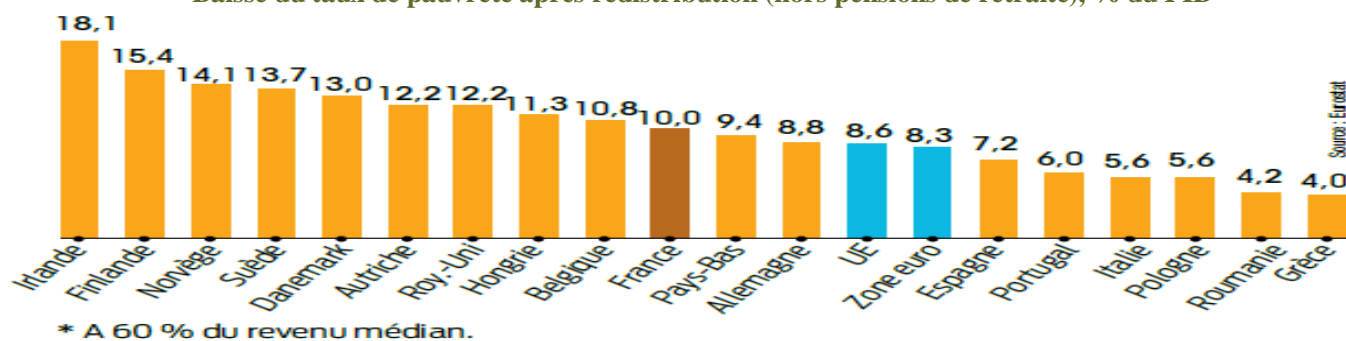
**Tableau 1** Effet de chaque étape de la redistribution sur le taux de pauvreté, l'intensité de la pauvreté et le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian en 2015

	Taux de pauvreté		Intensité de la pauvreté		Seuil de pauvreté	
	Niveau (en %)	Effet (en points)	Niveau (en %)	Effet (en points)	Niveau (en euros)	Effet (en euros)
Revenu initial <sup>1</sup>	22,3		38,1		1 096	
Impôts directs <sup>2</sup>	21,3	-1,0	39,0	+0,9	971	-125
Prime pour l'emploi <sup>3</sup>	21,2	-0,1	38,5	-0,5	974	+3
Prestations familiales <sup>4</sup>	18,8	-2,4	34,1	-4,4	1 004	+30
Allocations logement	16,7	-2,1	28,0	-6,1	1 008	+4
Minima sociaux <sup>5</sup>	14,7	-2,0	20,3	-7,7	1 014	+6
RSA activité	14,2	-0,5	19,6	-0,7	1 015	+1
<b>Revenu disponible</b>	<b>14,2</b>	<b>-8,1</b>	<b>19,6</b>	<b>-18,5</b>	<b>1 015</b>	<b>-81</b>

[ Source : DREES ]

Le graphique ci-dessous, qui concerne l'Union européenne, montre qu'en l'absence de transferts sociaux, le taux de pauvreté serait encore bien plus élevé !

Baisse du taux de pauvreté après redistribution (hors pensions de retraite), % du PIB



[ Source : Alternatives Économiques ]

## Les inégalités de revenus

Les inégalités sont difficilement dissociables de la pauvreté, si bien qu'il m'a semblé intéressant de montrer comment notre modèle social tient encore bon malgré les coups de rabot qui lui sont portés.

Au sein de chaque pays, les inégalités de revenus peuvent être appréhendées par l'indicateur de Gini, qui compare l'état de la répartition des revenus à une situation théorique d'égalité parfaite. Ainsi, plus il est proche de zéro, plus on s'approche de l'égalité ; plus il est proche de un, plus on s'approche d'une situation où un seul individu reçoit tous les revenus. Voilà l'évolution de cet indice avant et après redistribution, entre 1998 et 2016 :

**Tableau 1 : Indice de Gini - Inégalités de revenu, après redistribution (échelle de 0 à 1)**

Année	États-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	France	Italie	Espagne	Japon
1995	0,361	0,338	0,266	-	0,327	0,324	0,323
1996	0,363	0,338	0,260	0,277	0,326	0,324	0,326
1997	0,364	0,339	0,259	0,278	0,325	0,324	0,329
1998	0,357	0,339	0,259	0,276	0,325	0,324	0,331
1999	0,354	0,340	0,259	0,284	0,324	0,324	0,334
2000	0,357	0,352	0,264	0,287	0,323	0,324	0,337
2001	0,360	0,340	0,270	0,287	0,325	0,324	0,332
2002	0,376	0,359	0,280	0,284	0,327	0,324	0,326
2003	0,374	0,353	0,282	0,282	0,329	0,324	0,321
2004	0,360	0,354	0,285	0,283	0,331	0,324	0,324
2005	0,380	0,359	0,297	0,288	0,324	0,324	0,326
2006	0,384	0,364	0,290	0,293	0,324	0,324	0,329
2007	0,376	0,373	0,295	0,292	0,313	0,324	0,331
2008	0,378	0,369	0,285	0,293	0,317	0,327	0,334
2009	0,379	0,374	0,287	0,293	0,315	0,333	0,336
2010	0,380	0,351	0,289	0,303	0,327	0,339	0,334
2011	0,389	0,354	0,291	0,309	0,327	0,341	0,332
2012	0,389	0,351	0,289	0,305	0,330	0,334	0,330
2013	0,396	0,358	0,292	0,291	0,325	0,345	0,333
2014	0,394	0,356	0,289	0,293	0,326	0,344	0,336
2015	0,390	0,360	0,293	0,295	0,333	0,345	0,339
2016	0,391	0,351	-	0,291	0,328	0,341	-

Sources : OCDE, Natixis

[ Source : Natixis ]

Bref, le tant décrié modèle social français arrive encore tant bien que mal à corriger les trop fortes inégalités de revenus... pour l'instant !

## Que faire face à la pauvreté ?

Pendant longtemps, les politiques n'abordaient que furtivement ce sujet, certainement parce qu'il n'est pas porteur électoralement... Mais avec Emmanuel Macron - du moins avant le mois de novembre, car depuis le pouvoir politique est bloqué -, on assiste à un passage de l'assistance sociale aux plus pauvres (welfare) à l'aide sociale avec pour contrepartie un travail souvent mal rémunéré (workfare). Autrement dit, le gouvernement se persuade que l'inconditionnalité des aides sociales est en grande partie responsable de la trappe à pauvreté.

Or, si l'on regarde le résultat du modèle de workfare mis en place aux États-Unis, on est en droit de douter de sa capacité à éradiquer la pauvreté surtout lorsqu'une crise passe par là... La solution n'est donc pas de singer les modèles étrangers, qui ont tous failli sur cette question de la pauvreté.

Au vu des chiffres que nous avons analysés ci-dessus, et en gardant à l'esprit qu'en France ce sont les prestations sociales (familiales en particulier) qui ont le plus d'effet sur la baisse de la pauvreté, on peut se fixer le cap suivant pour éradiquer la pauvreté : maintenir des prestations sociales (en particulier familiales), quitte à dépoussiérer certains dispositifs mais sans fusion ; réduire les inégalités dont dépend intrinsèquement la pauvreté ; réformer sérieusement la formation professionnelle, afin qu'elle bénéficie à

ceux qui en ont le plus besoin ; poursuivre l'insertion par les structures spécialisées (chantiers, associations intermédiaires...) ; aider les territoires les plus en difficulté; inciter à la création d'emplois décents et correctement rémunérés - donc limitation des emplois précaires par taxation ou incitation fiscale -, car l'emploi nous permet aussi de rester membre d'une communauté, celle des travailleurs, ce qui nous permet de maintenir une affiliation à la communauté des humains pour reprendre les termes du sociologue Robert Castel (problématique que l'on retrouvait déjà chez Freud).

Bien sûr, les causes de la pauvreté étant multiples et pas seulement économiques, ces quelques propositions doivent impérativement s'inscrire dans un schéma de cohésion social, tant au niveau de l'individu dans sa famille - nous avons en effet vu que les familles monoparentales sont plus concernées par la pauvreté que les autres -, qu'au niveau de la population dans son ensemble où un projet de vie commun est à (re)définir.

N'oublions pas que les liens de cause à effet ne sont parfois pas évidents à mettre en lumière et c'est plutôt une longue chaîne indirecte de problèmes qui débouchent sur la pauvreté. Personne ne peut ainsi négliger le coût des dépenses pré-engagées que subissent tous les ménages (eau, électricité, loyer...) et qui peuvent très facilement les conduire dans la précarité et la pauvreté. De même, vivre dans certains départements complique à l'évidence la recherche d'emploi, si tant est qu'il reste autre chose que du travail inintéressant même à haut niveau, ce que David Graeber appelle des bullshit jobs. Et quant à l'école qui permettait naguère encore de prendre l'ascenseur social, elle a subi tant d'assauts qu'elle n'offre aujourd'hui au mieux que des escaliers pour tenter la grande ascension.

En définitive, la pauvreté n'est pas un état de fait mais la résultante de choix politiques néfastes pour le plus grand nombre. Quelle ironie alors d'entendre des responsables politiques se plaindre de la pauvreté sous toutes ses formes, alors qu'ils concourent eux-mêmes à l'approfondissement d'un système économique qui broie les individus. (...)

## ARTICLE 2 **Projet de loi fonction publique : la tension monte**

Publié le 25/04/2019 • Par [Claire Boulland](#) • dans : [France](#), [Toute l'actu RH](#)



A une semaine du début de l'examen en commission des lois de l'Assemblée nationale du projet de loi de transformation de la fonction publique, employeurs et syndicats mettent la pression sur les parlementaires.

Lors de la présentation du projet de loi de transformation de la fonction publique, en février dernier, le secrétaire d'État en charge de la fonction publique, Olivier Dussopt, avait promis des ajustements au cours de l'examen parlementaire. Un engagement que n'ont pas oublié les employeurs et les syndicats.

L'examen en commission des lois de l'Assemblée nationale approchant à grands pas (2 et 3 mai prochains), l'association des maires de France (AMF) s'est fendue d'un communiqué, le 24 avril, pour rappeler aux députés ses positions.

### Associer « étroitement » les élus

L'AMF « s'oppose au recours systématique aux ordonnances » tout comme à « l'introduction de modalités de recrutement remettant en cause la libre administration des employeurs territoriaux ». Elle appelle à la vigilance sur le respect du protocole égalité professionnelle femmes-hommes dans la Fonction publique tel que signé fin 2018, réclame « l'assurance d'une juste représentation des employeurs territoriaux au sein des instances de dialogue ». Et fait part de ses inquiétudes concernant le « défaut d'encadrement » pour le recours à des contractuels, en particulier sur les emplois de direction.

L'association des maires de France prévient qu'elle sera « particulièrement attentive au contenu des ordonnances et des décrets à venir ». Les élus veulent être « étroitement » associés à leur rédaction.

### Grève unitaire le 9 mai

De leur côté, les neuf organisations syndicales (OS) de la fonction publique (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FA-FP, FO, FSU, Solidaires, et UNSA) ont appelé à une grève unitaire et des manifestations le 9 mai.

Elles estiment que le projet de loi comporte de nombreuses dispositions qui « ont une portée très grave tant pour les agents et les citoyens que pour l'avenir de la fonction publique ». Pour les neuf OS, le processus de mobilisation doit s'inscrire dans la durée.

La discussion en séance publique à l'Assemblée nationale doit s'étaler du 13 au 17 mai prochains.

**REFERENCES** [Dossier législatif du projet de loi de transformation de la fonction publique](#)

## ARTICLE 2 Bis « Changer notre démocratie, notre organisation, notre administration » : la réponse de Macron en 3 actes

Publié le 25/04/2019 • Par La Gazette • dans : [A la une](#), [France](#)



Exercice réussi pour Emmanuel Macron qui a annoncé, jeudi 25 avril, devant les journalistes, les mesures qu'il mettra en place, suite au Grand débat national et à la crise des Gilets jaunes. Une réponse présidentielle en trois actes : nouvelle démocratie, nouvelle organisation décentralisée et nouvelle administration.

### Chiffres-clés

120 000 C'était l'objectif initial de suppression de postes de fonctionnaires sur le quinquennat. Mais Emmanuel Macron s'est dit prêt à le reconsidérer s'il n'était "pas tenable".

Après le grand débat, le grand oral. Initialement prévues le 15 avril et décalées du fait de l'incendie qui a ravagé Notre-Dame de Paris, les réponses apportées par Emmanuel Macron à la crise des gilets jaunes ont finalement été présentées, jeudi 25 avril, sous la forme d'une conférence de presse retransmise en direct.

Cette première expérience devant un parterre de près de 300 journalistes pour l'actuel locataire de l'Élysée entend marquer un « nouvel acte de notre République ». Et pour preuve, au cours de près d'une heure de monologue, le président a dessiné « une nouvelle démocratie, une nouvelle organisation et une nouvelle administration ». Explications.

### Une nouvelle démocratie

« Je crois aux élus de la République ». C'est ainsi qu'Emmanuel Macron a introduit son propos sur la refonte du système démocratique actuel. L'occasion aussi pour le président de la République de rappeler le rôle primordial des maires auquel il voudrait donner « un statut digne de ce nom ».

Car si la démocratie représentative est essentielle aux yeux du président, elle doit permettre une meilleure représentativité des citoyens au sein du Parlement. Pour ce faire, deux modalités au programme présidentiel : injecter une dose de proportionnelle au Parlement et limiter le cumul des mandats dans le temps.

Après réflexion, le président Macron ne s'est dit ni favorable à la mise en place du vote obligatoire – « on ne répond pas à une crise démocratique par la contrainte » -, ni à la reconnaissance du vote blanc pourtant attendue dans les rangs des Gilets jaunes. Mais le président de la République semble avoir entendu le désir du développement de la participation citoyenne aux décisions publiques. Est envisagée en ce sens, la simplification du référendum d'initiative partagée via une ouverture de son initiative à un million de citoyens.

Au-niveau local, le président a prévu de renforcer le droit de pétition citoyenne. Une sorte de « RIC local » qui permettrait à un nombre de citoyens – dont le seuil est à définir – d'interpeller les élus locaux sur un sujet afin de le transformer en décision locale, soit par référendum, soit par le vote de l'assemblée délibérative.

Enfin, la refonte de la démocratie de la Vème République passera également par celle du Conseil économique social et environnemental (Cese). Le Président Macron entend diminuer le nombre de ses membres et, en remplacement, y injecter des citoyens tirés au sort « pour représenter pleinement la société ». Ce « Conseil de la participation citoyenne » sera mis en place d'ici le mois de juin avec 150 premiers citoyens tirés au sort. Ils seront en charge d'une réflexion sur la transition écologique. Pour le reste des mesures envisagées, le président de la République annonce le dépôt d'une révision de la Constitution d'ici l'été.

### Une nouvelle décentralisation

Emmanuel Macron a poursuivi son propos en dessinant un nouvel acte de décentralisation qui reposera sur deux principes.

Tout d'abord, le président de la République veut rendre plus lisible le mille-feuille territorial. S'il promet de « supprimer les doublons » et « transférer aussi la responsabilité démocratique lorsqu'il y a transfert de compétence », le locataire de l'Élysée est resté vague sur les modalités pratiques de cette nouvelle clarification de répartition des compétences entre les différents échelons.

Ensuite, Emmanuel Macron est revenu sur le principe de différenciation territoriale afin « d'adapter nos règles aux territoires et gagner en liberté ». En donnant aux collectivités la possibilité de s'organiser plus librement, Emmanuel Macron espère gommer les dommages collatéraux de la réforme territoriale. Des

effets négatifs dénoncés par les maires tout au long du tour de France présidentiel de ces trois derniers mois.

Avec, enfin, l'objectif présidentiel est de faire aboutir ce nouvel acte de la décentralisation au premier trimestre 2020.

## Un nouveau pacte territorial

Le chef de l'Etat a évoqué la mise en place d'un nouveau pacte territorial, qui doit permettre d'apaiser la relation des territoires à leurs services publics. « Nous devons remettre de la présence des services publics, assurer l'accès aux services publics à moins de 30 minutes, avec un accompagnement personnalisé », a affirmé le président de la République. Cette annonce s'inscrit dans la continuité du discours tenu par le chef de l'Etat durant le Grand débat national, lors duquel il a opposé « les fonctionnaires de circulaire » et les fonctionnaires de guichet ». « Je veux qu'on remette plus de fonctionnaires sur le terrain, qui apportent des solutions », a-t-il notamment déclaré.

Dans chaque canton, d'ici la fin du quinquennat, le chef de l'Etat veut ainsi qu' « un endroit où on puisse trouver des réponses aux difficultés qu'on rencontre » soit mis en place, dans la lignée des maisons de services au public (MSAP).

Comme il avait prévu de le dire dans son allocution qui a fuité la semaine dernière, le chef de l'Etat a déclaré qu'il n'y aurait plus, d'ici la fin du quinquennat, « de fermetures d'écoles ni d'hôpitaux sans l'accord du maire ». « Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de réorganisations, car elles peuvent être indispensables, mais qu'il n'y aura plus de disparitions comme nous l'avons trop vécu », a-t-il nuancé. Le chef de l'Etat espère donc, comme Jean-Michel Blanquer qui s'est déclaré « l'allié de tous les maires de France », calmer les inquiétudes autour du maintien de l'école rurale que le projet de loi pour une école de la confiance a vu naître.

Du côté de l'éducation, le chef de l'Etat est même allé plus loin dans le détail en évoquant deux mesures : l'extension du dédoublement des classes jusqu'à la grande section de maternelle et la mise en place généralisée de « classe à taille humaine qui ne dépasse pas 24 élèves ».

Finalement, grâce à ce nouveau pacte territorial, Emmanuel Macron espère « réconcilier la métropole, la ville moyenne et la ruralité », des « espaces trop longtemps divisés ».

## La « fin des grands corps » de la fonction publique

L'Ecole nationale d'administration (ENA) est bel et bien dans le viseur d'Emmanuel Macron. Plus précisément, ce sont les méthodes de recrutement qu'il souhaite voir améliorées. « Ce ne sont plus des filières méritocratiques, les modes de recrutement créent un biais. » Le président de la République ne veut plus entendre parler de « moule à penser unique », si souvent décrié.

Pour cela, « il faut repenser la formation », en se rapprochant du secteur de la recherche, du monde universitaire et des acteurs de terrain. Il dit aussi ne pas trouver normal d'être « garanti d'une protection à vie [par le statut] » après la réussite des concours et veut « mettre à l'épreuve » les hauts fonctionnaires. Il s'agit de mettre « fin aux grands corps ». Une « réforme ambitieuse » en ce sens doit être engagée « dès demain ».

A noter qu'Emmanuel Macron n'a pas évoqué d' « autres établissements », comme son intervention avortée du 15 avril dernier le prévoyait. Mais pour mémoire, le versant territorial est concerné par le chantier qu'a lancé le gouvernement, le 17 avril dernier, sur le recrutement et l'attractivité de la fonction publique. Le groupe de travail du 21 mai prochain portera sur l'adaptation des modes de recrutement par concours.

---

## ARTICLE 3 **Fonction publique : les annonces qui secouent la territoriale**

Publié le 26/04/2019 • Par La Gazette • dans : [Toute l'actu RH](#)

---



La seconde partie de l'intervention du président de la République devant la presse, le 25 avril, a réservé quelques surprises pour la fonction publique. L'objectif de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat pourrait être revu et il faut bien selon lui supprimer "entre autres" l'École nationale d'administration. Passage en revue des premières réactions.

Sa déclaration a plus que surpris. Durant l'exercice de questions-réponses avec les journalistes qui a suivi son discours, Emmanuel Macron a dit assumer « totalement d'abandonner [l'objectif de 120 000 postes de fonctionnaires] s'il n'est pas tenable ».

Cette sortie est symbolique, tant elle avait, dès le début du quinquennat, braqué les syndicats de la fonction publique.

Emilie Chalas, rapporteure (LREM) à l'Assemblée nationale du projet de loi de transformation de la fonction publique applaudit sur les réseaux sociaux :

*Les syndicats de leurs côtés sont circonspects, à l'instar de Mylène Jacquot (CFDT) : « Dès mai 2017, @UffaCFDT alertait sur une approche uniquement budgétaire de la #FonctionPublique. Mieux vaut tard que jamais... mais quel dommage que ces deux années perdues en discours ô combien inquiétants et dévalorisants pour les agents », écrit-elle sur Twitter.*

Mais c'était sans compter l'intervention, ce vendredi sur RTL, du ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin. Concernant les 70 000 suppressions de postes envisagées dans la fonction publique territoriale, « on y arrivera [...] grosso modo » a-t-il affirmé, faisant valoir le processus de contractualisation mis en place entre l'État et les collectivités pour limiter leurs dépenses de fonctionnement.

Pour le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), Philippe Laurent, « de toutes façons, la suppression de 70 000 postes prévus dans la seule fonction publique territoriale n'est qu'un vœu pieux » a-t-il déclaré à l'AFP. « C'est une décision qui n'appartient qu'aux maires. [...] Évidemment, si on leur coupe leurs ressources comme on le fait avec la suppression de la taxe d'habitation, ils réduiront peut-être des postes ».

En tout état de cause, Emmanuel Macron a dit avoir demandé au gouvernement de lui « donner son analyse » sur le sujet « d'ici l'été ».

### **Haute fonction publique : concourir à la réforme**

« Il faut supprimer entre autres l'École nationale d'administration [ENA] », a finalement lâché aussi Emmanuel Macron après son allocution. L'avocat Frédéric Thiriez sera chargé de faire des propositions « pour refonder le recrutement, le mode de formation, et la gestion des carrières » des hauts fonctionnaires.

---

Le président de la République souhaite que la formation soit « plus ouverte » à la recherche, au monde universitaire ainsi qu'à l'international et aux expériences de terrain. « Je ne crois pas du tout au rafistolage et à la réforme 'un peu' », a-t-il ajouté.

Sur Twitter, l'Association des administrateurs territoriaux (AATF) a promis qu'elle « travaillera pour faire réussir la réforme de la Haute Fonction Publique [qu'elle appelle de ses] vœux depuis cinq ans ».

Quelques jours auparavant, dans le Journal du dimanche, Fabien Tastet, président de l'association, avait co-signé une tribune dans laquelle il préconisait de « sélectionner des profils qui ressemblent davantage à la société », « supprimer les logiques de rente des grands corps » et « décloisonner les trois versants ».

Car si Emmanuel Macron n'a pas évoqué le recrutement des hauts fonctionnaires de la territoriale, cette dernière est bien concernée par le chantier qu'a lancé le gouvernement, le 17 avril dernier, sur le recrutement et l'attractivité de la fonction publique.

---

## ARTICLE 4 Informations

### Procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Mis en ligne par ID CiTé le 25/04/2019

---

Décret n° 2019-356 du 23 avril 2019 relatif à la procédure d'instruction des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles du régime général

>> Ce décret refond la procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles, qui soumet le salarié victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et son employeur à une instruction diligentée par l'Assurance maladie risques professionnels. Le décret renforce l'information des parties sur les différentes étapes de l'instruction et aménage une phase de consultation et d'enrichissement du dossier. S'agissant des accidents du travail, le texte instaure un délai de dix jours francs à compter de la déclaration d'accident pour que l'employeur émette des réserves motivées auprès de la caisse. Le délai d'instruction en cas de réserves motivées de l'employeur - et, par suite, d'investigations complémentaires conduites par la caisse - demeure fixé à trois mois.

S'agissant des maladies professionnelles, le texte distingue deux procédures assorties d'un délai de quatre mois, selon que la demande relève du dispositif des tableaux de maladies professionnelles ou de la voie complémentaire faisant intervenir les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).

**Publics concernés :** assurés du régime général de sécurité sociale, employeurs, caisses primaires d'assurance maladie.



**Entrée en vigueur** : le texte est applicable aux accidents du travail et aux maladies professionnelles déclarés à compter du 1er décembre 2019

**REFERENCES** [JORF n°0097 du 25 avril 2019 - NOR: SSAS1828778D](#)

## ARTICLE 5 **Jurisprudences**

### **PubliPrécision sur la procédure de licenciement d'un territorial pour insuffisance professionnelle**

Publié le 26/04/2019 • Par Sophie Soykurt • dans : [Jurisprudence](#), [Jurisprudence RH](#)

Un fonctionnaire territorial dont le licenciement pour insuffisance professionnelle est envisagé doit être mis à même de demander, s'il la juge utile, la communication de l'intégralité des pièces de son dossier ou sur lesquelles l'administration entend se fonder, dans un délai garantissant le respect des droits de la défense avant que la décision de licenciement ne soit prise.

**REFERENCES** [CAA Nantes 19 mars 2019 req. n° 18NT00466](#)

### **L'imputabilité au service d'un syndrome dépressif sévère**

Publié le 23/04/2019 • Par Sophie Soykurt • dans : [Jurisprudence](#), [Jurisprudence RH](#)

C'est au juge d'apprécier si les conditions de travail du fonctionnaire peuvent, même en l'absence de volonté délibérée de nuire à l'agent, être regardées comme étant directement à l'origine de la maladie dont la reconnaissance comme maladie professionnelle est demandée.

Une attachée territoriale, en charge de la direction de l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes, rattaché pour sa gestion à une communauté d'agglomération, a sollicité la reconnaissance de l'imputabilité au service d'un syndrome dépressif sévère médicalement constaté.

Or, une maladie contractée par un fonctionnaire, ou son aggravation, doit être regardée comme imputable au service si elle présente un lien direct avec l'exercice des fonctions ou avec des conditions de travail de nature à susciter le développement de la maladie en cause, sauf à ce qu'un fait personnel de l'agent ou

---

toute autre circonstance particulière conduisent à détacher la survenance ou l'aggravation de la maladie du service.

En jugeant que l'absence de volonté délibérée de l'employeur de porter atteinte aux droits, à la dignité ou à la santé de l'agent interdisait de reconnaître l'imputabilité au service de l'affection en cause, la cour administrative d'appel a commis une erreur de droit. En effet, c'est au juge d'apprécier si les conditions de travail du fonctionnaire peuvent, même en l'absence de volonté délibérée de nuire à l'agent, être regardées comme étant directement à l'origine de la maladie dont la reconnaissance comme maladie professionnelle est demandée.

**REFERENCES** [CE 13 mars 2019 req. n° 407795](#)



## **Modalités de reprise des salariés après une délégation de service public**

Publié le 19/04/2019 • Par Sophie Soykurt • dans : [Jurisprudence](#), [Jurisprudence RH](#)

---

Une personne publique reprenant les salariés de droit privé d'une entité exerçant une activité ayant fait précédemment l'objet d'une délégation de service public n'a pas d'obligation légale d'examen de la durée des contrats pour chacun d'entre eux, chez l'employeur de droit privé, afin d'en tirer des conclusions sur la nature du contrat de droit public à leur proposer.

**REFERENCES** [CAA Douai 7 mars 2019 req. n° 16DA01198](#)